

NOTE DE POLITIQUE GENERALE DU CPAS DE NANDRIN 2025

« La vie s'arrête lorsque la peur de l'inconnu est plus forte que l'élan. » Hafid Aggoune

Après une première année d'accompagnement de mon équipe du CPAS, et avec les changements à venir et les incertitudes qui en découlent, je ne peux que remercier toute l'équipe du CPAS de Nandrin pour le travail qu'elle effectue et la motivation que ce groupe exprime quotidiennement.

La collaboration entre le CPAS et l'administration communale sera au cœur de nos attentions afin de structurer les dépenses en développant les synergies possibles.

INTRODUCTION

N'oublions pas que toute personne a droit à l'aide sociale, que cette dernière a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Le CPAS a pour mission d'apporter différentes aides : préventive, curative, palliative, matérielle, médicale, sociale, médicosociale ou psychologique.

Exemples :

- Le CPAS peut prendre toutes les initiatives nécessaires en vue d'informer le public sur les différentes formes d'aide qu'il octroie ;
- Le CPAS effectue les démarches nécessaires pour faire valoir les droits des demandeurs ;
- Le CPAS assure une aide psychosociale, morale et éducative au travers d'une guidance qui permet à la personne de surmonter elle-même progressivement ses difficultés ;
- Le CPAS accorde l'aide matérielle sous la forme la plus adaptée. Le revenu d'intégration sociale est octroyé à tout Belge ou personne étrangère inscrite au registre de la population, ne disposant pas de ressources suffisantes et n'étant pas en mesure de se les procurer ;
- Le CPAS peut créer et gérer des établissements ou services à caractère social, curatif, ou préventif (ex : service aux familles, logements sociaux pour le 3ème âge, repas et soins à domicile...) ;
- Le CPAS exerce sa tutelle sur certains mineurs d'âge qui lui sont confiés ;
- Lorsqu'une personne doit justifier d'une période de travail pour obtenir le bénéfice complet de certaines allocations sociales comme le chômage, le CPAS prend toutes les dispositions pour lui procurer en emploi. Il peut même agir en tant qu'employeur.

PAYROLL DU CENTRE

- Directrice générale à $\frac{3}{4}$ tps
- Receveuse régionale 1/5 tps
- 1,75 ETP Employées administratives
- 3.25 ETP Assistants sociaux
- 1 ouvrier ETP jusqu'au 31/12/2025, remplacé par $\frac{1}{2}$ ETP au 1/01/2026
- 5,6 ETP aide-familiales
- $\frac{1}{2}$ ETP animateur de rue/éducateur
- $\frac{1}{2}$ ETP aide-ménagère

La réforme des chômages :

La note de politique générale 2026 pour le CPAS se concentre sur les conséquences de la réforme des allocations de chômage :

- **Prise en charge des exclus du chômage :** Les CPAS devront accueillir les personnes exclues du chômage à partir de janvier 2026, ce qui nécessitera un accompagnement pour l'accès au revenu d'intégration. Cette réforme pourrait nous amener à prendre en charge +/- 20 bénéficiaires supplémentaires de RIS.
- **Impact sur les budgets et les charges de travail :** Une augmentation du nombre de demandes entrainera une charge de travail plus importante, même si dans un premier temps le gouvernement a prévu une augmentation temporaire de la subvention pour les frais de personnel. Cette surcharge pourrait nous amener à augmenter notre payroll de personnel.
- **Pour les demandeurs d'aide sociale entrants entre le 1er janvier et le 30 juin 2026 :** Les CPAS recevront une compensation de 100 % du montant du revenu d'intégration durant l'année 2026, qui sera dégressive dans les années à venir (90% en 2027, 80% en 2028, 75% les années qui suivront).

1* L'aide sociale aux familles et personnes âgées

Il se pourrait qu'il y ait une augmentation des demandes d'aides sociales diverses à la suite de la réforme des chômages.

Parce qu'il est important que nos aînés puissent continuer à vivre le plus longtemps possible chez eux dans un environnement adéquat, nos attentions et priorités seront diverses :

- **Le Service d'Aide Aux Familles** sera maintenu et si nécessaire on renforcera le service d'aides familiales ; notre service compte 7 aide-familiales qui au 30/10/2025 ont presté 6518,75 heures auprès de 72 bénéficiaires.
La demande est fluctuante mais toujours bien présente.
L'aide-ménagère apporte son aide au service d'aide-familiale à mi-temps.
- **Le service de repas à domicile** : Le repas complet comprend un potage, un plat et un dessert, ils varient entre 8€ et 10€ selon les revenus des demandeurs, ils peuvent être adaptés à certains types de régimes ou allergies ou besoins alimentaires.

Nous avons déjà distribué 5400 repas au 31 octobre 2025.

A la suite du départ à la pension de notre ouvrier ETP, nous regardons pour modifier la distribution en proposant des repas livrés froids, à réchauffer, ce qui nous permettrait de réduire le nombre de passages à un jour sur deux, et ne nécessiterait plus qu'1/2 ETP pour ce travail. Prochainement, nous solliciterons via un marché, plusieurs fournisseurs de repas pour mettre cela en œuvre.

2* Revenu d'intégration sociale (RIS) et aide équivalente au revenu d'intégration sociale

Le public bénéficiant du RIS est en diminution en cette fin d'année, nous comptons 7 RIS étudiants, sur un total de 18 RIS. Il y a 4 aides équivalentes au revenu d'intégration sociale pour les Ukrainiens.

3* Service de guidance budgétaire

Le but est d'aider les familles à mieux gérer, voire reconsidérer leurs dépenses mais parfois aussi à permettre à tous d'obtenir les avantages ou revenus auxquels ils peuvent prétendre. Cela consiste en un suivi précis du budget en collaboration avec les bénéficiaires via un compte géré par le travailleur social qui s'assure que toutes les charges soient acquittées et que les éventuelles dettes soient progressivement résorbées.

L'assistante sociale prend également contact avec les divers créanciers pour leur proposer un plan de remboursement adapté au mieux au budget des bénéficiaires. On a en moyenne 8 dossiers de ce type en 2025.

Par ailleurs, nous avons une convention avec le service Aide, Action et Médiation qui s'occupe des dossiers les plus endettés (4 dossiers en 2025).

4* Service de coordination/insertion

À la suite de la réforme des chômages, les subsides pour article 27 étant supprimés, il nous faudra adapter et accorder au mieux des aides sociales en remplacement de ce subside disparu.

Le projet « été solidaire » mené en collaboration avec la Commune, une assistante sociale et un éducateur de rue, a permis l'engagement de 6 étudiants durant 2 semaines afin d'effectuer des tâches chez les demandeurs.

Notre AS et éducateur ont géré l'élaboration et la coordination du projet, la gestion des candidatures, contacts, recherches de travaux à réaliser chez les aînés et élaboration d'un planning.

Notre éducateur de rue a dans ses missions, la gestion de l'espace jeunes. Une journée découverte (portes ouvertes) s'est déroulée cette année de manière à faire connaître cet espace et une enquête auprès des jeunes est en cours de construction dans le but de répertorier les besoins des jeunes de notre commune de manière à adapter notre service.

Nous souhaiterions par ailleurs développer des activités pour et avec les aînés.

De plus, notre éducateur de rue renforce l'équipe du CPAS par son accompagnement ponctuel envers les bénéficiaires en besoin d'aide d'insertion.

Nous avons une collaboration avec le Plan de Cohésion Sociale que nous renforçons au fur et à mesure de nos possibilités et besoins : nous avons l'aide d'une écrivaine publique pour la rédaction de courriers officiels de nos bénéficiaires, une aide juridique mise en place sur une commune limitrophe, de nouveaux ateliers gérés par le PCS pourront se tenir plus facilement sur notre commune après récupération de salles disponibles.

Nous collaborons également avec l'AIGS : tous les jeudis, une psychologue de première ligne est présente à l'administration.

5* Réinsertion socio-professionnelle

Pour tout nouveau demandeur du revenu d'intégration sociale, nous devons dans les 3 premiers mois, réaliser un projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) qui a pour but de soutenir l'intégration sociale et professionnelle de l'ensemble des bénéficiaires du RIS.

Dès lors, des objectifs seront définis en commun accord tant au niveau professionnel, logement, formation, intégration, ... afin de déterminer le parcours à atteindre et les engagements du bénéficiaire et du CPAS.

Il s'agit de tenir compte du point de départ de la personne pour arriver ensuite à plus d'autonomie et atteindre l'indépendance sociale et financière.

C'est une réflexion et un engagement important de nos assistants sociaux.

Au 1/11/2025, 8 bénéficiaires ont signé un PIIS.

Concernant les Art 60§7 :

Nous comptons 4 engagements en tant que Art 60§7. Nous souhaitons également collaborer avec des partenaires privés pour l'engagement d'Art 61.

Nous souhaitons continuer à renforcer l'insertion socioprofessionnelle, notamment notre collaboration avec le service Intégra plus, la commune, les initiatives d'économie sociale,

6* Service de guidance énergétique

Ce service traite les problèmes liés aux dettes d'énergie (eaux, gaz, électricité) et les demandes relatives au Fond Social Mazout.

Au 18 novembre 2025, nous avons reçu 30 demandes via le fonds des eaux, 9 demandes via le fonds énergie.

7* Logement

Nous disposons de 2 logements de transit sur le territoire de la commune, rue Sylvain Gouverneur, et l'autre Tige des Saules qui est momentanément indisponible pour cause de contamination, nous avons relogé la famille de réfugiés dans notre troisième logement (d'urgence) place O Musin le temps de remettre en ordre le logement. Le logement reste du coup, temporairement attribué comme Initiative Locale d'Accueil.

8* Initiative locale d'accueil

Deux ILA pouvant accueillir des familles demandeurs de protection internationale existent sur notre territoire.

L'une des familles qui occupait une ILA a obtenu la reconnaissance du statut de réfugié et a retrouvé un logement sur Verviers et a quitté le logement le 11 février 2025.

Une femme et ses 3 enfants sont arrivés le 20 février 2025 et bénéficie toujours de l'aide matérielle à ce jour.

Une famille monoparentale avec 3 enfants est toujours en attente d'une reconnaissance depuis 26 juin 2023 dans notre seconde ILA.

REMERCIEMENTS

Après une première année aux côtés de l'équipe du CPAS de Nandrin, je suis très reconnaissante et fière de l'équipe qui œuvre socialement pour tous, j'apprécie nos échanges, débats et le travail mené par cette équipe.

Je remercie aussi notre directrice générale, constructive, positive, et volontaire.

Pour terminer, je ne peux que me réjouir des échanges constructifs que nous avons tous partis confondus lors de nos CAS.

Présidente du CPAS Nandrin

PLANCHER MAJORY
